



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 8332

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le vif mécontentement des travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire concernant le budget de la justice pour 1994 qui ne prévoit pas la création de nouveaux emplois dans ce corps de fonctionnaires. En effet, ces personnels qui participent à la sécurité publique par leurs actions d'insertion auprès des personnes sous mandat de justice, contribuant par la même à la prévention de la récidive, ne sont plus en nombre suffisant pour faire face à leur mission. Dans le département du Haut-Rhin par exemple, la maison d'arrêt de Colmar compte, pour 200 détenus en moyenne, un seul travailleur social et au centre pénitentiaire de Mulhouse, on recense, pour 400 détenus, seulement trois travailleurs sociaux. Aussi il lui demande de bien vouloir envisager, lors du prochain collectif budgétaire, une augmentation des effectifs de ce corps.

Texte de la réponse

En raison des contraintes budgétaires touchant l'ensemble de la fonction publique, il n'a pas été possible de prévoir la création d'emplois de travailleurs sociaux dans le projet de loi de finances 1994. Il convient toutefois de remarquer que le nombre d'emplois de travailleurs sociaux a augmenté de façon significative au cours des dernières années. C'est ainsi que 100 conseillers d'insertion et de probation ont été affectés dans les établissements pénitentiaires et dans les comités de probation et d'assistance aux libérés en octobre 1993. Cet effort sera poursuivi en 1994 : huit assistants de service social seront nommés en janvier et quarante-deux conseillers d'insertion et de probation, à la fin de l'année. Par ailleurs, les services du ministère de la justice ont réalisé une analyse très précise des besoins en effectifs des comités de probation et d'assistance aux libérés, qui s'inscrit dans la continuité de l'expertise des organigrammes des établissements pénitentiaires. Cette étude qui permet de mieux connaître les besoins réels en travailleurs sociaux servira de base aux négociations pour la création d'emplois de travailleurs sociaux dans les années à venir. En ce qui concerne plus précisément le centre pénitentiaire de Mulhouse et la maison d'arrêt de Colmar, il est constaté dans chaque établissement une vacance d'emploi de travailleurs sociaux par rapport à l'effectif théorique. À la suite des différents mouvements de mutation des travailleurs sociaux intervenus en juillet 1993, un poste au centre pénitentiaire de Mulhouse est devenu vacant ; ce poste a alors été proposé aux lauréats du concours d'assistant de service social en octobre 1993 mais il n'a été choisi par aucun candidat. Il sera donc prochainement offert dans le cadre d'un détachement. Si ce poste était toujours vacant, il serait proposé aux éducateurs stagiaires de la 28^e promotion dans le cadre des affectations des travailleurs sociaux prévues en 1994. La situation du centre pénitentiaire de Mulhouse et celle de la maison d'arrêt de Colmar ne manqueront pas d'être examinées lors de la préparation de l'élaboration de ces affectations qui va être prochainement engagée à l'administration pénitentiaire.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8332

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4220

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 159